



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 novembre 2019 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de réponses et questions du public.

#### NOMINATION

- 10.04** Approuver la nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats.  
1194629030

#### FÉLICITATION

- 10.05** Féliciter madame Aurore Malo Julien à l'occasion de son centième anniversaire de naissance.

#### CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Rolande Thibault à la suite de son décès.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à M. Mark Lavoie chef de section, Opérations, Travaux publics, de l'arrondissement de LaSalle, à la suite du décès de son père, M. Michel Lavoie le 20 octobre dernier.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à Mme Nawel Beddoud, secrétaire d'unité administrative de l'arrondissement de LaSalle, à la suite du décès de son père, M. Ali Beddoud le 13 octobre dernier.

#### PROCÈS-VERBAUX

- 10.09** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2019 à 19 h, et des séances extraordinaires du 7 octobre 2019 à 18 h et du 17 octobre 2019 à 8 h.
- 10.10** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019.  
1192363087

**10.11** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 15 octobre 2019.

## **20 – Affaires contractuelles**

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

**20.01** Autoriser une dépense additionnelle de 23 040,36 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) pour des services professionnels pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage, majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 124 954,83 \$ à 147 995,19 \$ taxes incluses.

1197151048

**20.02** Autoriser une dépense de 270 000 \$ non taxable pour la fourniture de mobiliers urbains par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux dans le cadre de la réfection du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

1197151056

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**20.03** Autoriser la bibliothèque L'Octogone à organiser une vente-débarras de documents, d'objets et de mobilier et remettre les revenus aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle.

1198262005

**20.04** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet annuel qui aura lieu le 9 novembre 2019.

1198419010

**20.05** Féliciter l'Association des artistes de LaSalle pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

1195986012

**20.06** Accorder une contribution financière de 5 880 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. en vertu du programme de soutien à l'édition pour la création et l'édition d'un album souvenir soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association et le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

1195986013

**20.07** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2019 de son Marché de Noël du 7 décembre, dans le cadre du volet « soutien aux événements artistiques spéciaux » de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

1195986014

**20.08** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 20<sup>e</sup> anniversaire le 21 novembre 2019.

1198419009

**20.09** Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no. 3147 pour l'achat des denrées nécessaires aux paniers de Noël 2019.

1197405005

**20.10** Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant total de 150 000 \$, à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, dans le cadre de sa campagne de financement Créer un havre de paix.  
1197405006

#### SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

**20.11** Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9862,25 \$ pour le programme C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des conventions à cet effet.  
1194629029

**20.12** Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton et l'arrondissement de LaSalle pour le prêt d'installation et de matériel pour l'exploitation du 8700, rue Hardy, et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 15 octobre 2019 au 31 août 2020. Accorder une contribution financière totale de 277 500 \$.  
1197551041

**20.13** Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2021 pour une somme maximale de 35 000 \$ plus taxes si applicables.  
1197551040

### **30 – Administration et finances**

#### ADHÉSION / COTISATION

**30.01** Adhérer au Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU-Enfants) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.  
1197151055

#### ÉVÉNEMENT

**30.02** Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Centre du Vieux Moulin et au Centre sportif Dollard-St-Laurent et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.  
1198426003

**30.03** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.  
1197551038

#### REDDITION DE COMPTES

**30.04** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2019.  
1193035013

## 40 – Réglementation

### AVIS DE MOTION

**40.01** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020.

1193035014

**40.02** Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique pour modifier le stationnement exclusif aux résidents de certains secteurs, afin d'y ajouter une partie de secteur de la rue Jean-Chevalier.

1193630002

### PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

**40.03** Accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2702, rue Lapierre, afin de permettre une marge avant de 4,9 m., alors que selon le règlement de zonage, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge avant minimale de 7,5 m.

1192363091

**40.04** Accorder une dérogation mineure pour une habitation trifamiliale située au 85, avenue du Trésor-Caché, afin de permettre une marge avant de 2,7 m., alors que selon le règlement de zonage, une habitation trifamiliale isolée doit avoir une marge avant minimale de 3 m.

1192363093

**40.05** Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue, afin de permettre l'empiètement d'un perron de 4,9 m. dans la cour arrière, alors que selon le règlement de zonage, un empiètement maximum de 4 m. en cour arrière est autorisé

1192363092

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.06** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'aménager une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boul. Newman.

1192363088

**40.07** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial située sur le lot numéro 2 926 456 (rue Lapierre).

1192363089

**40.08** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75<sup>e</sup> Avenue.

1192363090

**40.09** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 1080, avenue Dollard.

1192363094

## DOMAINE PUBLIC

- 40.10** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2019.  
1192363086

## CIRCULATION / STATIONNEMENT

- 40.11** Interdire une zone de stationnement en tout temps sur l'avenue Stirling de chaque côté de la rue William - Fleming dans l'arrondissement de LaSalle.  
1197151054
- 40.12** Interdire une zone de stationnement en tout temps sur le boul. LaSalle à l'intersection de la terrasse Greenfeld dans l'arrondissement de LaSalle.  
1197151053
- 40.13** Autoriser l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle.  
1197151051

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.  
1196456010

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents - rapports de la direction de l'aménagement urbain

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1194629030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats.

D'approuver la nomination des huit membres du premier Conseil Jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats de 2 ans.

- Kethia Jordannas Brigitte Ihezagire
- Ashley Cassandra Nsouke Batjan
- David Diaco
- Daniel Ciocca
- Michael Lecchino
- Vanda Lecchino
- Kayla Zavaglia
- Manisha Kumar

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-25 09:00

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194629030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et la durée de leurs mandats.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour permettre aux jeunes laSallois de faire connaître leurs préoccupations, l'Arrondissement LaSalle à décider de créer un Conseil Jeunesse pour offrir un lieu de consultation et de participation aux jeunes de l'arrondissement. Faisant suite à la campagne de recrutement réalisé du 9 juillet à la fin septembre 2019, huit (8) jeunes se sont manifestés pour s'impliquer au premier Conseil Jeunesse de LaSalle (CJL).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 20 0328 (1194629025) : D'approuver le lancement de la campagne de recrutement pour le Conseil Jeunesse de LaSalle. De nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du dossier. De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la coordination du dossier.

**DESCRIPTION**

Pour devenir membre les jeunes doivent :

- être âgé entre 14 et 24 ans
- être résident de l'arrondissement de LaSalle
- manifester de l'intérêt à la vie communautaire et politique de l'arrondissement

La Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement assurera le suivi administratif du CJL ainsi que le soutien et l'encadrement nécessaire aux jeunes par le biais de la conseillère en développement communautaire.

Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) sera une instance consultative non partisane, qui soumettra aux élus et aux services administratifs de l'arrondissement, des recommandations sur les besoins de la jeunesse du territoire, liés à la mission municipale. Il offrira un lieu de consultation et de participation aux jeunes et ainsi avoir l'occasion de s'engager et de commenter des projets en cour ou à venir pour la jeunesse laSalloise.

Le CjL pourra également participer à l'organisation d'événements et d'activités contribuant à l'amélioration de la qualité de vie dans l'arrondissement. Pour réaliser leur mandat, les

membres du CjL iront à la rencontre des jeunes des différents secteurs et collaboreront avec les organismes jeunesse œuvrant dans l'arrondissement.

La première campagne de recrutement s'est déroulée du 9 juillet à la fin septembre 2019. Les candidats ont été rencontrés par un comité composé de :

- du conseiller d'arrondissement responsable
- de la conseillère en développement communautaire
- de l'assistante intervention loisirs

Le comité recommande la nomination de :

Pour deux ans :

- Kethia Jordannas Brigitte Ihezagire
- Ashley Cassandra Nsouke Batjan
- David Diaco
- Daniel Ciocca
- Michael Lecchino
- Vanda Lecchino
- Kayla Zavaglia
- Manisha Kumar

## **JUSTIFICATION**

Selon le recensement de 2016, les jeunes de 10 à 14 ans comptent pour 4,9 % et de 15 à 24 ans comptent pour 11 % de la population de l'arrondissement de LaSalle. Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) contribuera au développement de leadership parmi les membres, soulignera aux jeunes que l'arrondissement tient compte de leurs opinions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise en place du CjL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal, « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marwa JIHA, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-24

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1192363087**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019.

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:13

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192363087**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 octobre 2019.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-22

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division qualité du milieu, permis et inspection



**Dossier # : 1197151049**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 15 octobre 2019.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 15 octobre 2019.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 09:02

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197151049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 15 octobre 2019.

**CONTENU****CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 15 octobre 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1197151048**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 23 040,36 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie et d'architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle - Appel d'offres public 457026 - Contrat SP 16-1688.1-, majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 124 954,83 \$ à 147 995,19 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 23 040,45 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie et d'architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 15:27

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151048**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 23 040,36 \$ taxes incluses à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie et d'architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle - Appel d'offres public 457026 – Contrat SP 16-1688.1-, majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 124 954,83 \$ à 147 995,19 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux à l'ancienne station de pompage situé sur le boulevard LaSalle, à l'intersection de l'avenue Dupras, plusieurs travaux ont été nécessaires afin de solidifier la fondation du bâtiment, des berges et de la piste cyclable. Les éléments Beaux-arts ont été conservés. Le bâtiment est devenu un point d'observation du fleuve et un lieu d'arrêt pour les cyclistes empruntant la piste du bord de l'eau. Étant donné que le bâtiment existant est situé dans la rive du fleuve.

L'arrondissement a décidé d'utiliser les services professionnels d'architecture de paysage afin de supporter la Direction des Travaux publics dans la conception et la réalisation des travaux.

L'arrondissement de LaSalle a donc octroyé un contrat à un entrepreneur en mai 2018 pour les travaux de réfection de la station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux ont nécessités des frais supplémentaires effectués par la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) responsable du dit contrat pour des travaux imprévus. Il y a donc lieu de majorer les sommes alloués d'un montant 23 040,36 \$ toutes taxes comprises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0405 - 3 septembre 2019** (GDD 1196152010) - D'amender la résolution CA18 20 0217 afin de modifier le financement du contrat octroyé à Les Entreprises J. Piccioni pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser une dépense additionnelle de 80 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le déboursé total de 517 057,75 \$ taxes incluses à 597 057,75 \$, taxes incluses.

**D1166152013 – 31 octobre 2016** ((GDD 2166152013) - D'autoriser une dépense maximale de 95 866,15 \$, taxes incluses, pour des services professionnels d'architecture du

paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance pour la construction d'un jeu d'eau au parc Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. le contrat SP16-1686.1 à cette fin (soumission 458177), au prix de sa soumission, soit au prix total de 95 866,15 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**CA16 20 0629 - 7 novembre 2016** (GDD 1166152061) - D'autoriser une dépense maximale de 124 954,83 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie et d'architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de la surveillance pour la reconstruction de terrains de tennis au parc Ouellette et la transformation d'une ancienne station de pompage dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Karyne Architecte Paysagiste (KAP) Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 124 954,83 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

## **DESCRIPTION**

Des services professionnels supplémentaires ont été demandés et exécutés lors de l'exécution des travaux, ce qui a engendré une augmentation des dépenses en honoraires de la firme. Les travaux étaient essentiels à la qualité de l'ouvrage. De plus, en raison des conditions citées ci-dessous, le montant des travaux a dépassé le montant du contrat. Cette augmentation maximale de 23 040,36 \$ taxes incluses, majore ainsi le montant du contrat de 124 954,83 \$ à 147 995,19 \$ taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux supplémentaires effectués ont engendré une augmentation des heures de la firme, provoquant ainsi un dépassement de coût des frais prévus. Les dépenses supplémentaires de la firme mandatée sont liés aux travaux supplémentaires de l'entrepreneur :

En raison de quelques difficultés rencontrées lors de la réalisation, nous avons effectué plusieurs modifications telles que :

- La modification de la procédure de réparation applicable aux colonnes du bâtiment original
- La modification du type de remblais
- La modification des dimensions sono tubes pour garde-corps en acier
- La disposition des matériaux d'excavation jugés non conforme
- Des frais supplémentaires suite aux modifications du mur de soutènement
- Les travaux de réparation de béton (poutre et dalle de toit)
- Le déplacement des sono tubes pour garde-corps
- L'application enduit élastomère protecteur et décoratif
- La construction de bases de béton pour garde corps et clôture bois
- Les travaux de réparation de béton (poutre, plafond intérieur et bases)
- La protection à la base du mur de soutènement
- La modification du garde-corps
- L'ajout supplémentaire d'un garde corps côté Est du belvédère

Les heures de la firme liés aux modifications de la conception, le suivi et la surveillance ont augmentés suite aux changements cités ci-dessus.

L'augmentation du contrat original représente 18,44%. Les difficultés techniques reliées à la modification d'un vieux bâtiment ont été plus importantes et ont provoqué majoritairement ce dépassement de coût.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement sera fait par règlement d'emprunt.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 9 octobre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

Le : 2019-10-03



**Dossier # : 1197151056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 270 000 \$ non taxable pour la fourniture de mobiliers urbains par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux dans le cadre de la réfection du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser une dépense de 270 000 \$ non taxable pour la fourniture de mobiliers urbains par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux dans le cadre de la réfection du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-31 13:08

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 270 000 \$ non taxable pour la fourniture de mobiliers urbains par la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux dans le cadre de la réfection du parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est responsable de la planification et de l'aménagement du parc des Rapides. Il existe présentement dans ce parc du mobilier urbain en mauvais état et qui ne correspondent plus à la qualité des équipements désirés par la Ville. Des discussions avec le SGPMRS ont permis d'établir des critères de conception et des guides afin que le présent mandat corresponde à leurs exigences ainsi que celles de LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle a offert ses services au SGPMRS pour la réalisation des travaux concernés en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec.

Un appel d'offres a été réalisé en 2019 afin d'effectuer la réfection de sentiers piétonnier existants en criblure de pierre dans le parc des Rapides (entre la 31<sup>e</sup> Avenue et l'arrondissement de Verdun). Le présent sommaire vient compléter ce contrat et consiste à autoriser la fourniture et la livraison de mobilier urbain situé à installer près de ces sentiers le tout dans les parcs riverain (entre la 31e Avenue et l'arrondissement de Verdun). Un prochain sommaire octroiera le contrat pour permettre l'installation du mobilier urbain.

Soucieux de la condition de vie et de l'accessibilité universelle des personnes âgées, l'arrondissement de LaSalle désire intégrer un mobilier pour âgés permettant aux citoyens et visiteurs de profiter des parcs tout en favorisant des rassemblements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0379 - 3 septembre 2019 (1197151041 )** - D'autoriser une dépense maximale de 130 221,22 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, pour des travaux de réfection de sentiers piétonniers dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 655,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 606499.

**CA19 20 0162 - 1er avril 2019 (GDD 1197151010)** - D'offrir au conseil municipal, en

vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de la réfection des sentiers piétonniers existants dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle.

**CM19 0579 - 14 mai 2019 (GDD 1185186002)** - Accepter les offres de service des conseils d'arrondissements pour la période associée au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de 2019 à 2021, afin de prendre en charge la réalisation de projets d'aménagement dans les parcs relevant de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

## **DESCRIPTION**

Cette commande consiste à faire l'achat de divers mobilier urbain auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux tels que :

- Banc avec et sans dossier
- Banc Long simples et doubles
- Table à pique nique
- Corbeille
- etc

## **JUSTIFICATION**

Ces travaux permettront d'assurer la mise à niveau du parc des Rapides afin d'améliorer les usages du mobiliers pour l'ensemble des utilisateurs particulièrement les personnes âgées nombreux dans ce secteur.

La Ville de Montréal possède les effectifs pour réaliser les travaux de fabrication à l'interne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du projet sera complété par les sources suivantes:

Les coûts associés à la fourniture de mobilier urbain dans le parc des Rapides dans l'arrondissement LaSalle, sont de 270 000.00 \$ non taxable.

Cette dépense sera assumée à 100% par le service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé par l'arrondissement.

Le coût total maximal de 270 000 \$ non taxable associé à la fourniture du mobilier urbain dans le parc des Rapides dans l'arrondissement LaSalle sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-057 - Travaux d'aménagement parcs CM17 1044.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre

Le budget net au projet 34300 Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021	Ultérieur
34300-Programme de réaménagement du Réseau des grands parcs de Montréal	270	0	0	0

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens des impacts des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat CA : Novembre 2019

Début des travaux : Novembre 2019

Fin des travaux : Novembre 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Sylvie BARRIAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Louise TRAHAN, LaSalle

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 29 octobre 2019

Luce DOYON, 29 octobre 2019

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-29

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1198262005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la bibliothèque L'Octogone à organiser une vente-débarras de documents, d'objets et de mobilier et remettre les revenus aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle.

D'autoriser la bibliothèque L'Octogone à organiser une vente-débarras de documents, d'objets et de mobilier et remettre les revenus aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-22 18:08

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1198262005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la bibliothèque L'Octogone à organiser une vente-débarras de documents, d'objets et de mobilier et remettre les revenus aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pendant la durée des travaux la bibliothèque L'Octogone doit déménager et retirer de sa collection des documents et objets accumulés au cours des 36 ans passés dans l'édifice actuel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La vente s'échelonne sur une fin de semaine après chacun des deux déménagements prévus.

Certaines écoles se sont déjà manifestées pour récupérer du petit mobilier et des pièces de décoration. Afin de s'assurer d'un moyen équitable de partage, un encan silencieux pour les plus gros objets dont la valeur est plus difficile à déterminer pourra être fait.

Les abonnés de la bibliothèque auront priorité et la vente pourrait se poursuivre à toute la population si l'échéancier des déménagements le permet.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La vente s'inscrit dans le contexte de développement durable puisqu'elle incite à la ré-utilisation des objets plutôt qu'à l'élimination des biens.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 21 octobre 2019

---

##### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

##### ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2019-10-07



**Dossier # : 1198419010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet annuel qui aura lieu le 9 novembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 9 novembre 2019 ;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-25 09:01

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198419010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet annuel qui aura lieu le 9 novembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la participation de l'arrondissement au programme souvenir qui est remis à tous les membres de l'organisme. Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme de services qui soutient principalement les citoyens originaires des Caraïbes. Il regroupe plus de 50 participants aux différentes activités, événements et vie sociale de l'organisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0495 (1187549001) adoptée le 5 novembre 2018 :** D'accorder une contribution financière de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation du programme souvenir de la soirée qui aura lieu le 10 novembre 2018. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Résolution CA17 20 0619 (1176818107) adoptée le 23 novembre 2017 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire et une contribution de 300 \$ pour la réalisation de son bottin annuel. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**Résolution CA16 20 0632 (1166818096) adoptée le 7 novembre 2016 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du bottin de l'organisme.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de l'organisme. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**JUSTIFICATION**

L'Organisation sociale caraïbe de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La page couverture intérieure est réservée pour le message du conseil d'arrondissement. Celui-ci devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. L'Organisation sociale caraïbe de Montréal respectera les consignes du protocole de visibilité de l'arrondissement de LaSalle.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-22

Stephanie LAMPRON DE SOUZA  
agente de liaison

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire



**Dossier # : 1195986012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Féliciter l'Association des artistes de LaSalle pour le 40e anniversaire de sa fondation et le 25e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

De féliciter l'Association des artistes de LaSalle pour son 40e anniversaire de sa fondation et le 25e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-30 07:47

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1195986012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Féliciter l'Association des artistes de LaSalle pour le 40e anniversaire de sa fondation et le 25e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Association des artistes de LaSalle célèbre cette année le 40e anniversaire de sa fondation et le 25e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire tels que 25e, 35e, etc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'Association des artistes de LaSalle souhaite souligner le 40e anniversaire de sa fondation et le 25e anniversaire de la création de l'Atelier de gravure Glypto par des activités au courant de l'année.

**JUSTIFICATION**

L'Association des artistes de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-24

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1195986013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 880 \$ non récurrente à l'Association des artistes de LaSalle inc. en vertu du programme de soutien à l'édition pour la création et l'édition d'un album souvenir soulignant le 40e anniversaire de l'association et le 25e anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

D'accorder une contribution financière de 5 880 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. en vertu du programme de soutien dans le domaine des arts, volet 5, de la politique de soutien aux organismes reconnus de l'arrondissement, pour la création et l'édition d'un album souvenir pour souligner le 40e anniversaire de fondation de l'association et le 25e anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-01 08:01

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195986013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 5 880 \$ non récurrente à l'Association des artistes de LaSalle inc. en vertu du programme de soutien à l'édition pour la création et l'édition d'un album souvenir soulignant le 40e anniversaire de l'association et le 25e anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Réalisation d'un catalogue regroupant des oeuvres réalisées par les membres de l'Association des artistes de LaSalle pour souligner le quarantième anniversaire de la fondation de l'association et le 25e anniversaire de la création de l'atelier de gravure GLYPTO. La présidente, Ginette Poissant, y présentera aussi un bref historique de l'association qui permettra d'en faire la promotion.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 20 0320 (1156818057) adoptée le 1er juin 2015 :** D'accorder une contribution financière de 1 740 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. en vertu du programme de soutien dans le domaine des arts no 5 de la politique de soutien à l'édition, pour la création et l'édition d'un album souvenir pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'association et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à créer et éditer le catalogue d'exposition "Émeraude et plus" dans le cadre du 40e anniversaire de fondation de l'association et du 25e anniversaire de l'atelier de gravure Glypto.

**JUSTIFICATION**

L'Association des artistes de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. L'organisme a présenté un projet réalisable qui leur sera utile et qui répond aux critères de la politique de soutien dans le domaine des arts, programme 5. De plus, ce projet est une coproduction de l'Arrondissement et de l'organisme. Cette coproduction sera mentionnée à la fin du livre.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 5 880 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, et représente 60% du budget admissible tel que statué dans la politique de soutien dans le domaine des arts, programme 5.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1195986014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2019 de son Marché de Noël du 7 décembre, dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2019 de son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-30 07:49

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195986014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour l'édition 2019 de son Marché de Noël du 7 décembre, dans le cadre du volet «soutien aux événements artistiques spéciaux» de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux demande une contribution financière pour la continuité du volet extérieur de son traditionnel marché de Noël annuel. Ce volet extérieur, sur la rue Édouard, entre la 4e et la 5e avenue, consistera à des prestations musicales et théâtrales, entre autres, afin de créer un événement rassembleur pour tous les citoyens de LaSalle en cette période des fêtes, et ce, en collaboration avec les organismes communautaires du secteur. La diversité socio-culturelle étant un élément important du développement des activités de l'organisme, les artistes de la programmation refléteront la diversité locale laSalloise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0443 (1185986009) adoptée le 2 octobre 2018 :** D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit dans ses programmes de soutien dans le domaine des arts, volet 7, le soutien aux événements artistiques spéciaux de nature récurrente.

**JUSTIFICATION**

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

Ce projet vise à donner une visibilité et un plus grand rayonnement au marché de Noël qu'organise l'organisme et s'inscrit en complémentarité aux actions prises ces quatre

dernières années par l'organisme pour présenter une programmation mettant en valeur les arts et les cultures des différentes communautés laSalloises. Cette activité se veut rassembleuse, inclusive et axée sur les familles de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Poursuite des activités de l'organisme, impact sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu et auprès des différentes communautés culturelles de l'arrondissement, développement de public et rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de cette activité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1198419009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 20e anniversaire le 21 novembre 2019.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 20e anniversaire le 21 novembre 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 15:22

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198419009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle dans le cadre de la réalisation d'une activité pour leur 20e anniversaire le 21 novembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'une activité qui aura lieu le 21 novembre 2019 à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'organisme réalisera un dîner-causerie afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire d'activités du club le 21 novembre 2019 à la fabrique Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

**JUSTIFICATION**

L'Association générale des étudiantes et étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA  
agente de liaison

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire



**Dossier # : 1197405005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2500 \$ à Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no. 3147 pour l'achat des denrées nécessaires aux paniers de Noel 2019.

D'accorder une contribution financière de 2500 \$ à Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville de LaSalle no. 3147 pour l'achat des denrées nécessaires aux paniers de Noel 2019; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-01 12:15

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197405005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2500 \$ à Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no. 3147 pour l'achat des denrées nécessaires aux paniers de Noel 2019.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Arrondissement contribue financièrement à la préparation de paniers de Noel de plusieurs organismes caritatifs de LaSalle en vertu de l'article 5.4.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Afin de s'assurer que Les Chevaliers de Colomb de ville de LaSalle no. 3147 puissent répondre aux besoins anticipés pour la période de Noel 2019, une contribution additionnelle de 2500 \$ est requise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La somme de 2500 \$ permettre à Les Chevaliers de Colomb et à ses partenaires d'acheter de la nourriture pour préparer les paniers livrés à plus de 100 familles sur le territoire de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

L'Arrondissement est engagé à lutter contre la pauvreté sur son territoire. Sans cette contribution financière, une partie des résidents laSallois n'auront pas suffisamment de denrées pour la période de Noel.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 2500 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Marwa JIHA, LaSalle

Lecture :

---

##### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

##### ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2019-10-30



**Dossier # : 1197405006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant total de 150 000 \$, à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, dans le cadre de sa campagne de financement Créer un havre de paix

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant total de 150 000 \$, à la Maison des soins palliatifs Sault-Saint-Louis, dans le cadre de sa campagne de financement Créer un havre de paix;

D'autoriser Madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-01 12:11

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197405006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pendant 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant total de 150 000 \$, à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, dans le cadre de sa campagne de financement Créer un havre de paix

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis mène une campagne de financement majeure de 5 millions de \$, afin de financer la construction d'une maison de soins palliatifs à LaSalle. Il s'agit d'un projet d'envergure, attendu depuis longtemps dans la collectivité. Cette Maison desservira le Grand Sud-Ouest, où vivent 275 000 personnes. À terme, la Maison de soins palliatifs comptera huit lits et accueillera avec compassion des personnes de toute provenance, dans un milieu empreint de chaleur et d'humanité, où elles recevront gratuitement des soins de qualité afin de vivre leurs derniers jours dans la dignité. La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis sera construite à LaSalle, dans un secteur paisible près du fleuve.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA19 20 0400 : D'autoriser la tenue d'une activité de financement au profit de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis au restaurant LaSalle Drive-In de 11 h à 23 h le 15 septembre 2019. D'autoriser le prêt d'équipement, d'une valeur de 169 \$, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ sur cinq ans, à raison de 30 000 \$ par année, de 2019 à 2023, à la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis, dans le cadre de sa campagne majeure de financement *Créer un havre de paix* . En reconnaissance du soutien financier de l'arrondissement, la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis s'engage à :

1. Identifier l'une des chambres de patient au nom de l'arrondissement de LaSalle
2. Identifier le local des bénévoles au nom de l'arrondissement de LaSalle
3. Faire figurer l'arrondissement de LaSalle sur la plaque des «Grands donateurs».

**JUSTIFICATION**

L'absence de maison de soins palliatifs dans le Grand Sud-Ouest de l'île de Montréal prive entre autres les citoyens de LaSalle d'une ressource essentielle pour accueillir et soutenir les personnes en fin de vie. La Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis sera construite à LaSalle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Soutien financier de 150 000 \$ sur cinq ans, à raison de 30 000 \$ par année, de 2019 à 2023.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Contribuer au succès de la campagne de financement majeure de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis en vue de la construction de cette ressource.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement

Le : 2019-11-01





**Dossier # : 1194629029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9862,25 \$ pour le programme C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des conventions à cet effet.

D'accorder un soutien financier de 22 763 \$ qui demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 10 614 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018 -2021).

Ø Un autre montant de 12 149 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2019	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2017	2018		
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	9 486,37\$	9 529 \$	9 862,25 \$	71.50%
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	6 080 \$	4 504 \$	5 250,75 \$	87,51 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	4 000 \$	8 730 \$	7 650 \$	76,50 %

D'approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:08

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194629029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Maison des Jeunes de LaSalle au montant de 9862,25 \$ pour le programme C'est ton devoir et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal au montant de 12 900,75 \$ pour les programmes École de milieu de LaSalle et Centre d'affaires étudiant Desjardins et autoriser la signature des conventions à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2019)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

*La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement social 2019-2020 "Rassembler Montréal" (Interventions municipales pour les jeunes de 18 à 30 ans) et de la Politique de l'enfant .*

**Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le

31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE18 1998 - 05 décembre 2018 :** Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

**CM18 0383 26 mars 2018 :** Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

**CM17 1000 21 août 2017 :** Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

**CA18 20 0444** (1184629003) : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

**CA17 200617**: D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 17 130 \$ à la Maison des jeunes et Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018).

## **DESCRIPTION**

### **Maison des jeunes de LaSalle**

**Projet : C'est ton devoir**

**Montant : 9 862,25 \$,**

La Maison des jeunes (MDJ) est située à l'extrémité ouest du quartier Airlie/Bayne, un quartier défavorisé présentement en processus de revitalisation, où il y a un pourcentage élevé de familles monoparentales et où le taux de chômage est très élevé. Environ 95 % des jeunes fréquentant la MDJ sont issus de familles immigrantes et plusieurs d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon Réseau Réussite Montréal (2013), le quartier est ciblé dans le dossier de la persévérance scolaire, tant pour la commission scolaire francophone qu'anglophone. À l'école secondaire Cavellier-De LaSalle, d'où proviennent la majorité des membres de la MDJ, un élève sur cinq quitte l'école sans diplôme ni qualification (2011).

Le projet d'aide aux devoirs vise à favoriser l'apprentissage des jeunes de 12 à 17 ans fréquentant la Maison des jeunes de LaSalle, en mettant à leur disposition des ressources (humaines et matérielles) qu'ils peuvent utiliser après la fin des classes afin de compléter leurs travaux scolaires et les aider dans leur développement académique. La MDJ ciblera, encadrera et offrira de petits contrats à certains jeunes afin qu'ils puissent effectuer du tutorat auprès des étudiants. Du même coup, la MDJ fournira du matériel, que ce soit des ordinateurs, cahiers de notes, crayons ou des outils de référence tels que des dictionnaires et livres de grammaire. De plus, nous souhaitons favoriser l'apprentissage en utilisant différentes approches, ce qui nous amène à mettre notamment sur pied un club de lecture pendant l'été et des cours sur des disciplines supplémentaires comme l'informatique et l'impression 3D.

### **Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal**

**Projet : Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement**

**Montant : 5 250,75 \$,**

Le Centre d'affaires étudiant Desjardins a pour mission de soutenir les élèves de l'école secondaire Cavellier-De LaSalle dans la réalisation de projets entrepreneuriaux ainsi que de les sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la coopération par diverses activités. Le CAED a mis sur pied un comité de financement visant à offrir des fonds aux élèves désirant mettre sur pied des projets entrepreneuriaux. Le comité de financement est géré selon le mode coopératif par des élèves de l'école qui, en collaboration avec les agentes de sensibilisation à l'entrepreneuriat du Carrefour Jeunesse Emploi de LaSalle, évaluent les projets et

octroient le financement. Ils se chargent aussi de faire connaître le comité dans l'école et décident eux-mêmes des critères de financement et du moyen d'évaluation des demandes.

## **Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal**

### **Projet : École du milieu LaSalle**

**Montant : 7 650 \$,**

L'École du milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problèmes de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des cours préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire au moyen d'un enseignement personnalisé et de mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme *Intégration sociale*. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à participer au fonctionnement de l'École du milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif. L'École du milieu LaSalle a donc pour objectif de permettre la scolarisation de ses participants, mais également de favoriser leur développement personnel, l'augmentation de leur confiance en soi et leur participation citoyenne.

## **JUSTIFICATION**

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme et favorise l'intégration socio-économique et la cohésion sociale permettant l'implication des jeunes dans une démarche formatrice et le développement d'habiletés et de compétences nouvelles ainsi que la réalisation d'activités de création et de valorisation d'estime des jeunes. L'intervention de milieu touche la clientèle jeunesse de 12 à 30 ans, multiethnique et issue de milieux défavorisés.

La Maison des jeunes de LaSalle et Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal sont membres de la Table de concertation jeunesse de LaSalle et de la Table de développement social de LaSalle. Ils sont également des organismes reconnus selon la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel de proposition a été lancé par l'entremise de l'arrondissement de LaSalle pour ce programme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce soutien financier de 22 763 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 10 614 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Ø Un autre montant de 12 149 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien accordé</b>
------------------	---------------	------------------------

		2017	2018	Soutien recommandé 2019	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
Maison des Jeunes de LaSalle	C'est ton devoir	9 486,37\$	9 529 \$	9 862,25 \$	71.50%
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	CAED - Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement	6 080 \$	4 504 \$	5 250,75 \$	87,51 %
Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal	École de milieu de LaSalle	4 000 \$	8 730 \$	7 650 \$	76,50 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement puisque les organisme devront fournir un rapport mi-étape et final. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mourad BENZIDANE, Direction générale  
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 22 octobre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-21

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1197551041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion du bâtiment situé au 8700, rue Hardy pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2021 et autoriser une dépense de 277 500 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'approuver l'entente à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion déléguée du centre communautaire et sportif du 8700, rue Hardy pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2021;

D'autoriser Madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-04 16:54

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197551041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'organisme Loisirs Laurendeau-Dunton et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion du bâtiment situé au 8700, rue Hardy pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2021 et autoriser une dépense de 277 500 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la fermeture du Club des garçons et filles de LaSalle, l'arrondissement a toujours eu à coeur de ne pas laisser ce bâtiment communautaire à l'abandon ou sous-utilisé. Rapidement, LaSalle a entrepris les démarches légales pour être reconnu comme propriétaire de l'Immeuble. Une fois cette étape complétée, l'arrondissement a lancé un processus de consultation, afin de connaître les attentes de la communauté. L'équipe de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a organisé plusieurs rencontres de consultation au printemps 2019. Dès le mois de juin, l'arrondissement a convenu d'un partenariat avec les Loisirs Laurendeau-Dunton afin d'offrir un camp de jour aux enfants du quartier. C'est dans la même optique, soit d'offrir rapidement une offre de services de qualité pour les activités d'automne et d'hiver, que l'arrondissement a décidé de signer une entente de 18 mois avec les Loisirs Laurendeau-Dunton. En parallèle, l'arrondissement poursuit ses démarches pour maintenir une offre de services à l'échéance de l'entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'entente de gestion d'une période de dix-huit mois permettra à l'arrondissement d'évaluer l'offre de services proposé et les coûts afférents afin de déterminer la meilleure programmation et le meilleur usage pour le centre communautaire et sportif.

**JUSTIFICATION**

Loisirs Laurendeau-Dunton est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour le centre communautaire et sportif du 8700, rue Hardy. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage et l'accueil d'événements, l'entretien ménager ainsi que la supervision des tâches reliées au gardiennage, à l'entretien, au déneigement et à la sécurité du bâtiment.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense totale de 277 500 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mise en place d'un programme d'entretien ménager écologique priorisant le bien-être des occupants et du personnel de conciergerie lié au projet de mise en service et d'exploitation du bâtiment du 8700, rue Hardy dans le meilleur respect des conditions environnementales telles la qualité de l'air et l'empreinte écologique des produits utilisés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fanny HIDALGO  
regisseur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yannick TRUDEAU  
regisseur

Le : 2019-10-30





**Dossier # : 1197551040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2019 au 31 mai 2021 pour une somme maximale de 35 000 \$ plus taxes si applicables.

D'approuver le bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2021.

D'autoriser Madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-01 10:10

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197551040**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux du 1er septembre 2019 au 31 mai 2021 pour une somme maximale de 35 000 \$ plus taxes si applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2016, le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*, occupe les locaux de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour organiser des cours de danse et des soirées dansantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0441 - 2 octobre 2018 :** Option de prolongation du bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour une somme maximale de 16 000 \$ plus taxes si applicables.

**CA17 20 0510 - 5 septembre 2017 :** Bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux pour la saison 2017-2018 pour une somme maximale de 7 050 \$.

**CA16 20 0581 - 3 octobre 2016 :** Convention avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine Labouré pour la location de locaux pour la saison 2016-2017 pour une somme maximale de 5 200 \$.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement a convenu avec la Fabrique une entente en vue de louer leurs salles situées au sous-sol de l'église Sainte-Catherine-Labouré. Cette nouvelle entente s'échelonne du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2021. Une année d'option de renouvellement est également incluse dans le bail. Les tarifs de location devront faire l'objet d'une entente, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

**JUSTIFICATION**

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respectent les conditions de cette politique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour la période de septembre 2019 à mai 2020, l'entente détermine un taux forfaitaire par soirée de 265 \$, plus taxes si applicables, pour chaque utilisation des deux salles de rencontre A et B les vendredis. De plus, l'entente prévoit un taux forfaitaire de 1 650 \$ par session, pour un total de 3 300 \$ pour l'utilisation des locaux les lundis après-midi. Pour la période de septembre 2020 à mai 2021, l'entente détermine un taux forfaitaire par soirée de 280 \$, plus taxes si applicables, pour chaque utilisation des deux salles de rencontre A et B les vendredis. De plus, l'entente prévoit un taux forfaitaire de 1 725 \$ par session, pour un total de 3 450 \$ pour l'utilisation des locaux les lundis après-midi.

Cette dépense maximale de 35 000 \$ est répartie approximativement de la façon suivante: 17 000 \$ pour la saison 2019-2020 et 18 000 \$ pour la saison 2020-2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 31 octobre 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-30

Yannick TRUDEAU  
regisseur



**Dossier # : 1197151055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer au Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU-Enfants) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des travaux publics à signer tout engagement relatif.

- D'autoriser le dépôt de la demande de soutien financier au Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) 2019-2021;
- De confirmer l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- De confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet;
- D'assurer que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- D'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif à cette demande;
- D'autoriser les services professionnels du SUM aux arrondissements.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-04 14:18

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adhérer au Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU-Enfants) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des travaux publics à signer tout engagement relatif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Le Programme favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la Ville de Montréal et ce, tout long de l'année.

Le SDIS agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités sa mise en application et le respect des orientations de celui-ci.

La réalisation des projets soutenus par le PAU-Enfants sera sous la responsabilité des arrondissements ou des services centraux. À titre d'exécutants, ceux-ci s'assureront notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à leur réalisation.

Le PAU permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets de parcours scolaire.

Dans le cadre du Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E) 2019-2021 de la Ville de Montréal, l'arrondissement a proposé la candidature du projet de « parcours scolaire école Pierre-Rémy». Ce projet s'inscrit dans une planification urbaine plus vaste et souscrit entièrement aux objectifs poursuivis par la ville avec ce nouveau programme.

Pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PAU est de 494 988 \$ pour l'arrondissement LaSalle, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution :

- Confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;

- Confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- Assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- Autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE19 0659 - 24 avril 2019**

Approuver le « Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants »

### **CM18 1403 - 28 novembre 2018**

Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

### **CM16 0785 - 20 juin 2016**

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique

## **DESCRIPTION**

Afin de définir un parcours de marche scolaire sécuritaire et adapté aux élèves de l'école primaire Pierre-Rémy, l'arrondissement souhaite :

- Prolonger le sentier multifonction de la rue de Percé dans le parc Boivin (environ 65 m) ;
- Installer du mobilier ludique sur l'ensemble du sentier multifonction de Percé/Boivin ;
- Adapter la signalisation à l'intersection de la rue Cabano et le sentier Percé ;
- Faire du marquage au sol, sur l'ensemble du parcours scolaire c'est-à-dire sur les sentiers multifonctions de Percé et dans le parc Boivin ainsi que sur le trottoir coté sud de la rue Matane entre le parc Boivin et la 80e Avenue ;
- Aménager des traverses protégées et de la signalisation à l'intersection de la 80e Avenue et la rue Matane.

Pour ce faire, les travaux suivants sont donc à prévoir :

- Signalisation ;
- Déplacement d'éclairage existant ;
- Travaux de clôture ;
- Terrassement et aménagement de sentier ;
- Travaux d'éclairage dans le prolongement du sentier dans le parc Boivin ;
- Ajout de mobilier urbain ;
- Travaux de plantation ;
- Aménagement paysager et horticole ;
- Travaux de trottoir ;
- Marquage au sol ;
- Etc.

## **JUSTIFICATION**

Selon le plan de déplacement scolaire de l'arrondissement réalisé en 2015, la répartition géographique des élèves de l'école Pierre-Rémy indique que la majorité des élèves habitent à distance de marche de l'école. 74% des élèves demeurent dans le rayon de 500 m de l'école. Selon la direction de l'école, environ 40% des écoliers se déplacent à pied vers l'école, et pendant la saison estivale, le vélo est une activité populaire puisque les supports à vélo de l'école se remplissent rapidement.

Or les travaux d'aménagement de sentier multi fonction se raccordant au réseau cyclable existant favoriseront d'avantage le déplacement actif et renforceront le réseau existant.

Le projet proposé s'intègre au plan urbain du quartier en prolongeant le réseau de sentier de ce secteur déjà existant. Notons l'existence de sentiers similaires tel que les sentiers

multifonction de Cabano et de Percé, les sentiers piétons de la rue Godbout et dans le parc Cavalier-de-LaSalle ainsi que la piste cyclable longeant le canal de l'Aqueduc en bordure de la 75e Avenue.

Ce parcours scolaire profitera d'abord à l'école primaire publique Pierre-Rémy mais également à l'école mitoyenne La Traversée qui est une école de niveau secondaire pour des étudiants qui ont des difficultés d'adaptation.

De plus, ce parcours profitera aussi à l'école publique secondaire Cavalier-de-LaSalle qui est située à moins de 300 m de l'école Pierre-Rémy et qui est connectée à celle-ci par des sentiers dans le parc de Cavalier-de-LaSalle.

Ces trois écoles font partie de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys. Précisons que la clientèle scolaire de ces écoles est issue à 67% de l'immigration récente, provenant d'une centaine de pays et parlant 75 langues d'origine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'aide financière de la Ville évaluée à 494 988\$ correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles dans le cadre du programme.

L'arrondissement assume 20 % des coûts admissibles au programme ainsi que 100 % des coûts qui ne sont pas admissibles.

La somme inscrite ci-dessous correspond à la répartition pour les années 2019-2021.

Budget autorisé	2019	2020	2021	Total
38365 Programme d'aménagements urbains - enfants	4 175 \$	249 901 \$	240 912 \$	494 988 \$
LaSalle		63 519 \$	60 228 \$	123 747 \$

Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

Les actions visant à lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 9 où la Ville s'engage à mettre en oeuvre de nouvelles mesures pour améliorer l'accessibilité des services aux personnes vulnérables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Arpentage : Novembre 2019

Services professionnels, conception: Novembre 2019 à mai 2020

Travaux réalisés de mai 2020 à novembre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Marie-Eve CARPENTIER, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Yan TREMBLAY, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 4 novembre 2019

Luce DOYON, 28 octobre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-10-28



**Dossier # : 1198426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Centre du Vieux Moulin et au Centre sportif Dollard-St-Laurent et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin.

Autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) aux dates et endroits précités.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 15:22

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198426003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Centre du Vieux Moulin et au Centre sportif Dollard-St-Laurent et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) a adressé une demande à l'arrondissement afin d'obtenir la permission de déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin. De plus, une collecte de denrées non périssables, organisée par l'arrondissement dans le cadre du patinage de Noël à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent, se tiendra le 24 décembre 2019. Les denrées seront remises à la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0503 (1187551020) adoptée le 5 novembre 2018 :** D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 3 décembre 2018 au 4 janvier 2019, des boîtes de collecte de denrées non périssables dans l'arrondissement et autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2018 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

**CA17 20 0622 (1176818105) adoptée le 23 novembre 2017 :** D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 5 janvier 2018, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil à la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent, du complexe aquatique Michel-Leduc et du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2017 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

**CA16 20 0704 (1166818107) adoptée le 5 décembre 2016 :** De modifier la résolution CA16 20 0637 afin de tenir la collecte de denrées non périssables à la patinoire du Centre

sportif Dollard-St-Laurent le 24 décembre 2016 dans le cadre du patinage de Noël plutôt qu'à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge.

## **DESCRIPTION**

Puisque la sollicitation, pour fins charitables ou non, est interdite dans les édifices municipaux de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement doit accepter de suspendre l'application du règlement 1878 afin d'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin.

Les responsables s'assurent de ramasser de façon régulière les denrées et en assurent la responsabilité.

## **JUSTIFICATION**

Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marwa JIHA  
Assistant(e)-Intervention loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-21

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire



**Dossier # : 1197551038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.

De désigner madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 15:16

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1197551038

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2020.

## CONTENU

## CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle organise depuis de très nombreuses années des festivités pour célébrer la fête du Canada avec les LaSallois dont plusieurs sont issus de communautés culturelles différentes et nouvellement canadiens. Ces festivités se veulent un moment de rencontre privilégié entre les communautés.

Pour leur offrir une programmation plus complète, l'Arrondissement dépose une demande de financement auprès de Patrimoine canadien.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA18 20 0502 (1187551019) du 5 novembre 2018 :** D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2019.

**CA17 20 0567 (1176818095) du 2 octobre 2017 :** D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2018.

**CA16 20 0579 (1166818088) du 3 octobre 2016 :** D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès du Ministère du Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2017.

## DESCRIPTION

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social désire déposer une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2020 et désigne madame Marie-Annick Lussier, agente de soutien, pour agir à titre de responsable du dépôt de la demande de financement. Cette demande doit être déposée en novembre 2019.

## JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de LaSalle investit près de 50 000\$ pour les festivités de la fête du Canada. Le Patrimoine canadien a remis une subvention de 10 550 \$ en 2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparation de la demande de subvention en novembre 2019 pour l'événement en 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 octobre 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en développement  
communautaire

Le : 2019-10-21



**Dossier # : 1193035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2019.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2019.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 08:37

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2019. entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 20 0466.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 septembre au 23 octobre 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2019-10-24



**Dossier # : 1193035014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-11-01 08:02

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193035014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2020 à 40 504 200 \$ (dossier 1193035011 - séance extraordinaire du 7 octobre 2019). La stratégie d'équilibre pour 2020 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 200527 Adoption - règlement LAS-0120 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée en 2013, sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 4 757 700 \$ ont été estimés pour le budget 2020 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2020.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2020 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt de l'avis de motion: 4 novembre 2019  
Dépôt du projet de règlement: 4 novembre 2019  
Avis public: novembre 2019  
Adoption du règlement de taxation: 9 décembre 2019  
Avis promulgation: décembre 2019  
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2019-10-31



**Dossier # : 1193630002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique pour modifier le stationnement exclusif aux résidents de certains secteurs, afin d'y ajouter une partie de secteur de la rue Jean-Chevalier.

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé "Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique pour modifier le stationnement exclusif aux résidents de certains secteurs, afin d'y ajouter une partie de secteur de la rue Jean-Chevalier.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-31 13:06

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1193630002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique pour modifier le stationnement exclusif aux résidents de certains secteurs, afin d'y ajouter une partie de secteur de la rue Jean-Chevalier.

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné l'implantation d'une nouvelle école sur Jean-Chevalier, nous devons modifier la zone de vignettes du Secteur 12-01 afin d'inclure une zone hors vignette de la rue Jean-Chevalier, tout près de la rue Lapierre.

Cette zone hors vignette est située des deux côtés de la rue Jean-Chevalier en direction est à partir du coin de rue de la rue Lapierre sur une longueur d'environ 30 mètres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Il est tout à fait justifié de normaliser et simplifier la signalisation dans une zone située près d'un nouveau secteur école.

Cette modification est tout à fait compatible avec les normes de sécurité des écoles, étant donné, que les opérations de déneigement seront effectuées de nuit dans l'ensemble de ce nouveau secteur école.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-29

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1192363091**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2702, rue Lapierre, afin de permettre une marge avant de 4,9 m., alors que selon le règlement de zonage, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge avant minimale de 7,5 m.

D'accorder une dérogation mineure (DM3001657294), pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2702, rue Lapierre, afin de permettre une marge avant de 4,9 mètres, alors que selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge avant minimale de 7,5 mètres.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:59

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363091**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2702, rue Lapierre, afin de permettre une marge avant de 4,9 m., alors que selon le règlement de zonage, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge avant minimale de 7,5 m.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment industriel dont la marge avant, serait de 4,9 mètres au lieu de 7,5 mètres demandés. Le bâtiment est composé de condos industriels, dont cinq appartenant au requérant (les cinq premiers à partir de la rue Lapierre). Il s'agit de l'entreprise «Café Napoléon», un torréfacteur installé à LaSalle depuis plus de 25 ans. L'entreprise a eu une forte expansion; ce qui engendre le besoin urgent d'un plus grand espace de travail. Le requérant a donc envisagé toutes les possibilités qui lui permettraient de répondre à ses besoins. La première option fut de trouver un nouveau local. Avec l'aide de PME MTL, le requérant a effectué une recherche de tous les locaux disponibles qui permettraient d'accueillir un torréfacteur (I2). Cette option n'a pas été concluante selon PME MTL, puisqu'aucun local de ce type n'est disponible. La seconde option fut d'envisager un agrandissement en cour latérale ou arrière. À l'arrière, il s'agit d'un espace commun pour l'ensemble des copropriétés servant à la cueillette et à la livraison des marchandises. Les cours latérales sont utilisées à des fins de stationnement commun et d'espace de circulation. La dernière option fut une offre d'achat du condo voisin immédiat. L'offre a été refusée pour une question de logistique et de pénurie de locaux industriels. La dérogation mineure vise donc à déroger sur la marge avant afin de permettre un agrandissement en cour avant de 10 mètres. Pour des raisons techniques, l'agrandissement ne peut être plus petit selon le requérant. On remarque sur le certificat de localisation que l'emprise publique sur ce terrain est plus importante que les autres terrains voisins. Cela fait en sorte que l'implantation du bâtiment est beaucoup plus en recul par rapport aux voisins. Cette emprise de la ville n'est pas apparente hors plans.

L'entreprise est en plein essor et doit agrandir par l'avant compte tenu de la distribution intérieure des fonctions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

D'accorder une dérogation mineure (DM3001657294), pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 2702, rue Lapierre, afin de permettre une marge avant de 4,9 mètres,

alors que selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge avant minimale de 7,5 mètres.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes :

Ø Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;

Ø Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Ø Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publiques, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

Ø Considérant que le projet respecte le Plan d'urbanisme;

Ø Considérant qu'aucun autre espace industriel n'est disponible à LaSalle;

Ø Considérant que l'emprise publique sur ce terrain est plus importante que les autres terrains;

Ø Considérant que l'agrandissement se fait en s'intégrant au cadre bâti environnant, notamment par rapport à la marge avant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-17

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour une habitation trifamiliale située au 85, avenue du Trésor-Caché, afin de permettre une marge avant de 2,7 m., alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, une habitation trifamiliale isolée doit avoir une marge avant minimale de 3 m.

D'accorder une dérogation mineure (DM3001654327) pour une habitation trifamiliale située au 85, rue du Trésor-Caché, afin de permettre une marge avant de 2,7 mètres, alors que selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, une habitation trifamiliale isolée doit avoir une marge avant minimale de 3 mètres.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 18:02

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure pour une habitation trifamiliale située au 85, avenue du Trésor-Caché, afin de permettre une marge avant de 2,7 m., alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, une habitation trifamiliale isolée doit avoir une marge avant minimale de 3 m.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge avant de 2,7 m au lieu de 3 m. Il s'agit d'un bâtiment construit en 1954. Celui-ci n'a pas été construit selon l'implantation prévue au permis de construction d'origine. Il n'y a donc pas de droit acquis à cet effet. Cet élément dérogatoire n'a jamais été détecté par les certificats de localisation antécédents. Les nouveaux propriétaires font la demande de cette dérogation mineure afin de régulariser la marge avant de leur bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (DM3001654327) pour une habitation trifamiliale située au 85, rue du Trésor-Caché, afin de permettre une marge avant de 2,7 mètres, alors que selon l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, une habitation trifamiliale isolée doit avoir une marge avant minimale de 3 mètres.

**JUSTIFICATION**

- À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes :
- Ø Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant;
  - Ø Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
  - Ø Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
  - Ø Considérant que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
  - Ø Considérant qu'il s'agit de l'état d'origine du bâtiment.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-10-17



**Dossier # : 1192363092**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue, afin de permettre l'empiétement d'un perron de 4,9 m. dans la cour arrière, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un empiétement maximum de 4 m. en cour arrière est autorisé.

D'accorder une dérogation mineure (DM3001654426) pour une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue, afin de permettre l'empiétement d'un perron de 4,9 mètres dans la cour arrière, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.1.1.8.a), un empiétement maximum de 4 mètres en cour arrière est autorisé.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'empiétement en cour arrière de la partie droite du perron n'excède pas 2,4 mètres, tel qu'illustré au plan.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 18:01

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363092**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder sous condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue, afin de permettre l'empiétement d'un perron de 4,9 m. dans la cour arrière, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un empiétement maximum de 4 m. en cour arrière est autorisé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite aménager un perron dans la cour arrière qui ne respecte pas l'empiétement autorisé. Le bâtiment a une forme particulière, à cause d'un agrandissement en cour arrière. Cela fait en sorte que l'empiétement se mesure par rapport à deux murs. Le perron déroge donc sur la partie gauche, avec un empiétement de 4,9 mètres au lieu du 4 mètres maximum autorisé. Le requérant justifie cette dérogation par la particularité du bâtiment. Le perron proposé permet, selon lui, d'avoir un espace qui préserve mieux l'intimité des voisins. Les voisins immédiats ont rédigé une lettre approuvant la proposition du perron.

La dérogation vise donc à autoriser l'empiétement d'un perron dans la cour arrière de 4,9 mètres, alors qu'un maximum de 4 mètres est autorisé en vertu de l'article 6.1.1.8.a.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (DM3001654426) pour une habitation unifamiliale située au 141, 9e Avenue, afin de permettre l'empiétement d'un perron de 4,9 mètres dans la cour arrière, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.1.1.8.a), un empiétement maximum de 4 mètres en cour arrière est autorisé.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que l'empiétement en cour arrière de la partie droite du perron n'excède pas 2,4 mètres, tel qu'illustré au plan.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes :

- Ø Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

Ø Considérant que le projet respecte le Plan d'urbanisme;  
Ø Considérant la particularité du bâtiment.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-10-17



**Dossier # : 1192363088**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'aménager une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boul. Newman.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001639514), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'aménager une nouvelle entrée commerciale au bâtiment située au 7077, boulevard Newman.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:13

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363088**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'aménager une nouvelle entrée commerciale au bâtiment situé au 7077, boul. Newman.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à modifier l'une des anciennes entrées de l'établissement de commerce au détail Sears localisé dans le Carrefour Angrignon, afin d'y accueillir un nouveau commerce «Marshalls & HomeSense». La zone d'intervention se situe sur la façade donnant sur le boulevard Newman. Il s'agit d'un ancien commerce qui occupait l'ensemble de l'extrémité nord-est du carrefour et qui a été subdivisé en six locaux. Deux entrées ont déjà été modifiées pour des commerces et une troisième pour une nouvelle entrée type du Carrefour. La demande actuelle vise donc, la modification d'une quatrième entrée. Le style, la forme et le volume proposés s'apparenteraient à ceux des entrées communes du centre commercial et aux nouvelles entrées commerciales de ce segment du carrefour. Le pourtour de l'entrée serait composé de panneaux de métal de couleur noire au fini lisse (tel que le modèle de panneau d'aluminium Alucobon, de couleur noire 326 ou équivalent). La partie supérieure centrale serait revêtue de panneaux métalliques de deux couleurs : bleus (tel que le modèle de panneau d'aluminium Alucobond, de couleur PPG-UC10349 Marshalls bleu Cladco ou équivalent) et rouge (tel que Panneau d'aluminium "Alucobond" de couleur Brite Red ou équivalent). Le reste de l'entrée est vitré.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001639514), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'aménager une nouvelle entrée commerciale au bâtiment située au 7077, boulevard Newman.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent le concept établi pour ce segment du carrefour;
- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou de grande surface);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permanent & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-17

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363089**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial située sur le lot numéro 2 926 456 (rue Lapierre).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial située sur le lot numéro 2 926 456 (rue Lapierre).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363089**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial située sur le lot numéro 2 926 456 (rue Lapierre).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise une deuxième construction sur le lot 2 926 456. Actuellement, il y a un centre de la petite enfance (CPE André-Laurendeau) en fond de lot. Le projet a pour objectif d'implanter un nouveau bâtiment en front de rue.

Le bâtiment existant accueille déjà 80 enfants. Afin de répondre à leurs besoins, le CPE André-Laurendeau souhaite construire un deuxième bâtiment qui accueillerait 44 enfants (dont 10 poupons âgés de 18 à 59 mois). Cette deuxième installation serait également gérée par le CPE André-Laurendeau. Les places seraient réservées exclusivement à la clientèle du C.É.G.E.P. André-Laurendeau (étudiants, enseignants et travailleurs).

Le bâtiment proposé est de style contemporain avec un jeu de matériaux qui permet de décomposer la volumétrie. Celui-ci est implanté sur le bord de la rue, afin d'avoir un espace de jeu commun aux deux bâtiments. La porte d'entrée se situe en cour arrière afin d'assurer un contrôle sur les aires de jeux et de coordonner les deux CPE. L'entrée est aussi connectée avec la rampe d'accès existante et elle se situe à proximité des cases de stationnement à mobilité réduite.

Le bâtiment est composé de quatre matériaux. Un bloc de béton architectural gris (tel que le bloc de béton série architectural, couleur Charbon, fini Rocart de Techo Bloc ou équivalent), une brique grise de format MAX (telle que la brique Griffintown, couleur gris satiné de Techo Bloc, format MAX ou équivalent), un profilé métallique horizontal de 12" bleu (tel que le revêtement métallique horizontal, profilé versa 12", couleur Bleu Automne de Mac métal architectural ou équivalent) et un autre profilé métallique de 6" gris (tel que le revêtement métallique horizontal, profilé MS-14 6", couleur Gris métallique de Mac métallique architectural ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 10 (secteurs et bâtiments patrimoniaux), au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt) et au chapitre 28 (accessibilité universelle).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel 1182363096 (résolution CA19 20 0066) adoption du règlement LAS-0128 autorisant un CPE sur le lot numéro 2 926 456.

## **DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial située sur le lot numéro 2 926 456 (rue Lapierre).

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet prend en considération les éléments pertinents dans son milieu d'insertion;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet s'intègre aux bâtiments existants;
- Ø **Considérant** que l'aménagement permet un accès universel;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteurs et bâtiments patrimoniaux, territoire hors secteur d'intérêt et accessibilité universelle);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-10-17



**Dossier # : 1192363090**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75e Avenue.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75e Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:56

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363090**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75e Avenue.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise un agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel. Il s'agit d'un projet de mise aux normes et d'amélioration des aires locatives du centre sportif Dollard Saint-Laurent. L'agrandissement fait face à la rue Parent. Celui-ci est composé d'un étage avec un appareil mécanique sur le toit, encadré d'un écran antibruit. De plus, l'aménagement paysager en face de l'agrandissement sera optimisé.

Le bâtiment est composé principalement d'un bloc de béton architectural gris (tel que le bloc de béton architectural, couleur Cameo White #200, Honed ou équivalent). Deux revêtements métalliques sont également utilisés : un profilé métallique lisse gris foncé (tel que le panneau en aluminium perforé, couleur Ral 7005, Gris Souris ou équivalent) et un panneau métallique perforé gris foncé (tel que le revêtement métallique, profilé versa MS3', couleur Quart zinc de Mac ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (territoire hors secteur d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75e Avenue.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que l'agrandissement respecte l'expression architecturale du bâtiment;

- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet s'intègre au bâtiment existant;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (territoire hors secteur d'intérêt);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-10-17





**Dossier # : 1192363094**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 1080, avenue Dollard.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648758), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 1080, avenue Dollard.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 18:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363094**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 1080, avenue Dollard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à rénover 2 900 mètres carrés et agrandir de 1 600 mètres carrés la bibliothèque l'Octogone, équipement municipal majeur existant depuis plus de trente années, afin de renouveler les installations de cette institution-phare vitale à l'épanouissement des laSallois.

Les citoyens doivent y trouver l'endroit par excellence pour obtenir, créer et partager des informations aussi bien que créer des contacts, c'est-à-dire s'enrichir intellectuellement et humainement.

Les bases de conception de la bibliothèque sont:

- Un langage architectural distinctif ;
- une visibilité du bâtiment à l'intersection Dollard/Salley ;
- une entrée principale clairement identifiée ;
- un accès direct vers le stationnement principal et des aires de stationnement consolidées ;
- une appartenance au domaine public par le déploiement de l'agrandissement ;
- une connexion entre la bibliothèque et le Parc Félix-Prieur.

Les objectifs généraux sont :

Ø Actualiser la bibliothèque en regard du Programme RAC, des orientations du guide de gestion des Bibliothèques de Montréal et des «Lignes directrices pour une bibliothèque d'aujourd'hui en créant un projet d'envergure et audacieux.

Ø Concevoir une bibliothèque évolutive et polyvalente qui pourra demeurer le lieu d'apprentissage permanent et d'appropriation des nouvelles technologies pour les citoyens tout en soutenant la culture de l'innovation.

Ø Consolider les forces de la bibliothèque L'Octogone par une offre de service du 21e siècle valorisée par la présence d'un laboratoire de bande dessinée «L'atelier du bédéiste» qui la dote d'une signature inspirante et attrayante.

Ø Contribuer au développement social en soutenant la diversité des besoins des apprenants et des nouvelles manières d'apprendre sur le plan de la formation, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'auto-apprentissage, de l'alphabétisation num. Répondre aux nouveaux usages et stimuler la créativité en offrant un environnement physique et technologique adapté pour l'expérimentation, la participation et la production culturelle des citoyens.

Ø Réduire les disparités entre les citoyens en aménageant plus d'espaces pour favoriser la sociabilisation, le réseautage communautaire, les échanges intergénérationnels et interculturels.

Ø Réaliser une bibliothèque LEED OR répondant aux conditions de l'innovation, du développement durable et de l'accessibilité universelle.

Ø Augmenter la visibilité extérieure et le rayonnement de L'Octogone en allant au-delà des rôles et services traditionnels

Ø Créer un projet significatif dans une vision de développement durable.

Ø Générer de la collaboration, du partage des savoirs et des savoir-faire.

## **Historique**

Demande initiale, Bibliothèque régionale spécialisée en bandes dessinées: 2007-2008

Dépôt d'un avant-projet au RAC: 2010

Dépôt de l'analyse d'opportunités et du programme des besoins: 2011

Premier PFT: 2012

Études techniques (structurale, électromécanique et géothermie): 2012-2015

Atelier de codesign : Novembre 2014 à mai 2015

Charte de projet : Octobre 2014 à août 2016

PFT : Mars 2015 à février 2016

Orientations laSalloises en urbanisme

- Présentation au conseil : mars 2017
- Présentation au CCU : mai 2017

## Concours d'architecture en deux étapes

- Lancement : Août 2017
- Annonce des finalistes : Novembre 2017
- Présentation publique des finalistes : Février 2018
- Annonce du Lauréat : Anne Carrier / Labonté Marcil : Mars 2018

Processus de conception intégré : Juin 2018 à mars 2019

Plan et devis : Juin 2018 à novembre 2019

Appel d'offres : Décembre 2019 à janvier 2020

Construction : Avril/mai 2020 à octobre/novembre 2021

Le concept du projet vise à palier au manque de visibilité du bâtiment existant par la création de trois lanternes permettant de :

- Ø Consolider le pôle civique;
- Ø d'encadrer l'avenue Dollard et de créer un repère urbain;
- Ø marquer l'entrée principale sur l'avenue Dollard;
- Ø intégrer et ouvrir le bâtiment sur le parc Félix Leclerc;
- Ø assurer une perméabilité et une continuité entre l'avenue Dollard et le parc Félix Leclerc;
- Ø rehausser la qualité du paysage par les interventions d'aménagement paysager;
- Ø créer des espaces extérieurs qui bonifieront l'expérience urbaine;
- Ø établir des connexions de mobilité.

Le projet consiste :

- Ø À l'augmentation de la superficie de 2900 mètres à 4500 mètres;
- Ø à l'ajout d'un étage;
- Ø au réaménagement du bâtiment existant;
- Ø et au réaménagement du site par l'aménagement du stationnement avec stationnements pour vélos.

Deux entrées desservent le bâtiment, la principale située sur l'avenue Dollard et la secondaire située vers la façade faisant face au boulevard de la Vérendrye. La terrasse du Grand-Sault, située au deuxième étage accessible par un grand escalier, sera flanquée d'un parcours permettant de servir de glissoire durant la période hivernale. Une série de toits verts permettront d'agrémenter l'expérience de l'utilisateur tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Le concept architectural est sobre et de grande qualité ou le blanc sera utilisé comme matériau principal par le jeu de deux parements métalliques de couleur blanche; un mat utilisé au rez-de-chaussée et un blanc lustré relatant la nouveauté utilisée pour la construction de l'étage.

Sur le thème de la bande dessinée, tout un concept d'éclairage viendra agrémenter l'extérieur et les espaces intérieurs de la bibliothèque.

Un important concept d'aménagement paysager permettra à l'utilisateur de vivre une expérience différente selon la thématique retenue et le lien entre les usages des espaces extérieurs et intérieurs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (hors secteur d'intérêt) et au chapitre 28 (Accessibilité universelle).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648758), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel situé au 1080, avenue Dollard.

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 octobre 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø **Considérant** que le projet est de facture architecturale contemporaine et sobre et d'une grande qualité;

Ø **Considérant** que le projet permet de poursuivre le rôle majeur que joue la bibliothèque l'Octogone au sein de la communauté laSalloise et de consolider cet équipement institutionnel majeur dont les installations seront mises aux normes et optimisées;

Ø **Considérant** que le projet s'intègre de façon exemplaire dans le tissu urbain existant et met en valeur celui-ci de façon exceptionnelle;

Ø **Considérant** que le projet présente un concept intéressant prenant racine dans la bande dessinée qui permet de créer des espaces tant intérieurs qu'extérieurs en perméabilité;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (hors secteur d'intérêt et accessibilité universelle);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-22

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division qualité du milieu, permis et inspection



**Dossier # : 1192363086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2019.

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2019 (selon la liste jointe en annexe).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-23 17:09

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaires décisionnels numéros:

- 1192363011
- 1192363014
- 1192363034
- 1192363048
- 1192363054
- 1192363063
- 1192363079

**DESCRIPTION**

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de septembre 2019 (selon la liste jointe en annexe).

**JUSTIFICATION**

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

**Septembre 2019**

Coût de base pour permis : 25 \$ X 54 certificats = 1 350 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 13 905 \$

**Total : = 15 255 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division qualité du milieu

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-10-17



**Dossier # : 1197151054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps sur l'avenue Stirling de chaque côté de la rue William - Fleming dans l'arrondissement de LaSalle.

D'interdire une zone de stationnement en tout temps sur l'avenue Stirling de chaque côté de la rue William - Fleming dans l'arrondissement de LaSalle.  
Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 08:37

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps sur l'avenue Stirling de chaque côté de la rue William - Fleming dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les résidents de la rue William - Fléming éprouvent beaucoup de difficultés à sortir de leur rue à cause des véhicules qui se stationnent illégalement à moins de 5 mètres du coin de rue sur les deux côtés de l'avenue Stirling (nord et sud) à l'angle de la rue William - Fléming.

Cette situation dangereuse empêche les résidents qui veulent sortir de la rue William - Fléming d'apercevoir les véhicules qui circulent sur l'avenue Stirling et augmente le risque de collision. L'absence d'une signalisation de stationnement interdit en tout temps sur une longueur de 5 mètres génère cette situation.

Conséquemment , le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement qu'une signalisation de stationnement interdit en tout temps ( de 5 mètres du coin de rue ) soit installée sur l'avenue Stirling des deux côtés de la rue William - Fléming.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation , il est tout à fait justifié qu'une signalisation de stationnement interdit en tout temps soit installée sur les deux côtés de l'avenue Stirling à 5 mètres des coins de rue à l'angle de la rue William - Fléming.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel est déjà en inventaire, l'arrondissement fournira la main-d'oeuvre pour l'installation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-24

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1197151053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps sur le boul. LaSalle à l'intersection de la terrasse Greenfeld dans l'arrondissement de LaSalle.

D'interdire une zone de stationnement en tout temps sur le boul. LaSalle à l'intersection de la terrasse Greenfeld dans l'arrondissement de LaSalle.  
Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 08:37

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197151053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps sur le boul. LaSalle à l'intersection de la terrasse Greenfeld dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les résidents de la terrasse Greenfeld éprouvent beaucoup de difficultés à sortir de leur terrasse à cause des véhicules qui se stationnement illégalement à moins de 5 mètres du coin de rue sur les deux côtés de la terrasse (est et ouest) à l'angle du boul. LaSalle . Cette situation dangereuse empêche les résidents qui veulent sortir de la terrasse Greenfeld d'apercevoir les véhicules qui circulent sur le boul. LaSalle et augmente le risque de collision. L'absence d'une signalisation de stationnement interdit en tout temps sur une longueur de 5 mètres génère cette situation .

Conséquemment , le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement qu'une signalisation de stationnement interdit en tout temps ( de 5 mètres du coin de rue ) soit installée sur le boul. LaSalle des deux côtés de la terrasse Greenfeld.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation , il est tout à fait justifié qu'une signalisation de stationnement interdit en tout temps soit installée sur les deux côtés de la terrasse Greenfeld à 5 mètres des coins de rue à l'angle du boul. LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel est déjà en inventaire, l'arrondissement fournira la main-d'oeuvre pour l'installation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-24

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1197151051**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation des arrêts obligatoires sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle.

- Un arrêt obligatoire sur le coin nord/est de la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre.

- Un arrêt obligatoire sur le coin sud/ouest de la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 08:36

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, le comité de circulation reçoit plusieurs plaintes de citoyens à l'effet que les automobilistes ne respectent pas l'arrêt obligatoire de l'avenue Strathyre. Cette situation a causé plusieurs accidents étant donné que les automobilistes qui transitent par la rue Airlie n'ont aucune obligation d'arrêter à l'intersection de l'avenue Strathyre. Après avoir analysé cette situation, le comité de circulation a observé ce qui suit :

- Le comportement plutôt erratique sur le respect de l'arrêt obligatoire des automobilistes sur l'avenue Strathyre à l'angle de la rue Airlie.
- La fausse perception que les automobilistes qui circulent sur la rue Airlie doivent faire un arrêt obligatoire à l'angle de l'avenue Strathyre comme aux intersections des avenues Stirling et Highlands qui possèdent déjà des arrêts obligatoires.
- Le manque de visibilité causé par la présence de la haie de cèdres sur le côté est de l'avenue Strathyre.
- Le manque de visibilité causé par la résidence située près de la rue Airlie sur le côté ouest de l'intersection.
- La récurrence des accidents survenus à cette intersection et ce, depuis quelques années.

Le comité de circulation conclut que des arrêts obligatoires augmenteraient la sécurité à cette intersection.

Conséquemment, le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation, il est tout à fait justifié que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Airlie à l'angle de l'avenue Strathyre afin d'augmenter la sécurité à cette intersection et d'éliminer toute forme de confusion sur la présence d'arrêts obligatoires sur la rue Airlie et ainsi uniformiser la signalisation comme sur les avenues Stirling et Highland.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel est déjà en inventaire, l'arrondissement fournira la main-d'oeuvre pour l'installation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France PELLETIER  
agent(e) technique en circulation &  
stationnement - tp - hdu

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-24

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics





**Dossier # : 1197151052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps entre le 8980 et 8986 de la rue Centrale dans l'arrondissement de LaSalle.

D'interdire une zone de stationnement en tout temps entre le 8980 et 8986 de la rue Centrale dans l'arrondissement de LaSalle.  
Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2019-10-25 08:36

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Interdire une zone de stationnement en tout temps entre le 8980 et 8986 de la rue Centrale dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La résidente située au 8986 de la rue Centrale dans l'arrondissement de LaSalle, éprouve beaucoup de difficultés à sortir de son stationnement étant donné que des véhicules se stationnent illégalement sur la rue du côté est, entre son entrée charretière et celle du voisin. Le manque d'espace et la configuration géométrique particulière des lieux , les voitures stationnées l'empêchant fréquemment de sortir à son gré.

Malgré les plaintes formulées au PDQ 13 et ce depuis fort longtemps, le problème n'a jamais été solutionné.

Conséquemment, afin de trouver une solution permanente à ce problème vécu par cette citoyenne, le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement que l'espace entre les deux entrées charretières soit interdit au stationnement, et ce, en tout temps .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation , il est tout à fait justifié pour des raisons de sécurité et de confort pour la citoyenne quelle puisse sortir sans aucun problème de son entrée charretière , en interdisant le stationnement entre le 8980 et 8986 de la rue Centrale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le matériel de signalisation est déjà en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-10-24



**Dossier # : 1196456010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-10-28 09:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196456010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-10-25

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines